

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 17/09/2024

DECISION N° 20240917_B_106

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, ,
Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY,
Étaient excusés : Patrick Bruno MARCON, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme :
**Objet : Convention de coopération à passer avec la commune de Saint Just Malmont
pour la renaturation du Sambalou**

Le Bureau,

N° 20240917_B_106

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de coopération à passer avec la commune de Saint
Just Malmont pour la renaturation du Sambalou.
- La convention est prévue pour une durée de 5 ans à compter de la
date de réception de l'ouvrage et sera ensuite reconduite d'année en
année sauf dénonciation expresse avec un préavis de trois mois.
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 17 septembre 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240917-20240917_B_106-AU
Reçu le 23/07/2025